



La partie ci-dessous ne concerne que les candidats en REPRISE D'ETUDES et est à lire très attentivement

Ne sont pas concernés les étudiants en formation initiale

**Demande de dossier VAPP
Jusqu'au 26 avril 2024**

REPRISE D'ÉTUDES

Les publics de la formation continue dans l'enseignement supérieur sont des Adultes en Reprise d'Études.

Cela concerne :

- Les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique
- Les demandeurs d'emploi
- Les non-salariés
- Les particuliers

Ni l'âge limite de 28 ans, ni l'interruption d'au moins deux ans des études ne peuvent constituer des critères réglementaires autorisant l'inscription en formation continue, mais constituent des indicateurs pour le recensement des adultes en reprise d'études.

Dans tous les cas vous relevez de la Formation Continue en matière de régime d'inscription et de financement des frais de formation.

Vous demandez un dossier de candidature pour accéder à un diplôme, repérez votre cas :

- **Vous ne détenez pas de diplôme inférieur requis** et vous souhaitez faire prendre en considération vos acquis professionnels et personnels, vous avez **jusqu'au 26 avril 2024** pour demander un dossier de **Validation des Acquis Professionnels et Personnels(VAPP)** :

Contactez l'Unité Mixte Formation Continue en Santé (UMFCS) :

Mail : fcuvae.sante@u-bordeaux.fr

Téléphone : 05 57 57 92 28

- **Vous détenez le diplôme inférieur requis** :

Suivez la procédure indiquée pour la demande de dossier de candidature et remplissez **uniquement** le dossier de candidature.